

Règlement Challenge Sud Vilaine

Article 1 : Les organisateurs des courses de Guichen, Pipriac, Lohéac et Maure de Bretagne propose une épreuve intitulée "Challenge Sud Vilaine" afin de promouvoir le sport et la course à pied.

Article 2 : Participation :

- Le Challenge est ouvert à tous les publics : hommes et femmes à partir des cadets licencié(e)s ou non et répondants aux conditions d'inscription des différentes courses proposées.
- Les coureurs seront identifiés par leur nom, prénom, et leur date de naissance.

Article 3 :

Pour participer et être classé(e) au Challenge Sud Vilaine, le coureur ou la coureuse devra prendre part à au moins 3 courses sur les 4 citées ci-dessous :

- 10km de Guichen – 12 février
- La Perdrilaise de Pipriac - 1^{er} avril
- La Speed Lohéacienne de Lohéac – 23 juin
- La boucles d'Anast de Maure de Bretagne – 17 décembre

Article 4 : Engagement :

- L'engagement à chacune des courses se fait selon les modalités spécifiques à chaque organisation. Aucun engagement ne sera automatique.
- L'athlète est invité, à chaque épreuve, à vérifier les données inscrites le concernant (identité, coordonnées, etc.,).

Article 5 : Le classement :

Le classement individuel se fera par addition des temps réalisés sur 3 des 4 courses désignées à l'article 4.

Si le coureur ou la coureuse effectue plus de 3 courses, les 3 meilleurs temps réalisés seront pris en compte pour son classement. Les temps pris en compte seront les temps réels pour les courses utilisant des puces électroniques pour le chronométrage et les temps officiels pour les autres courses.

Article 6 : Les inscriptions :

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer au Challenge Sud Vilaine. Le simple fait d'avoir participé à 3 courses vous intégrera au classement.

Article 7 : Les différentes catégories :

- Hommes
- Femmes

Article 8 : La remise officielle des récompenses sera organisée lors de la soirée du vendredi 5 janvier 2024. Les vainqueurs devront être présent(e)s lors de la cérémonie afin de recevoir leur récompense. Ils recevront une invitation personnelle adressée par l'organisation du challenge.

Article 9 : Les prix seront attribués de la façon suivante :

- 1^{er} homme et femme ⇒ 100€ + Panier garni
- 2ème homme et femme ⇒ 80€ + Panier garni
- 3ème homme et femme ⇒ 60€ + Panier garni
- 4ème homme et femme ⇒ 40€ + Panier garni
- 5ème homme et femme ⇒ 30€ + Panier garni
- 6,7,8,9 et 10eme homme et femme ⇒ Panier garni

Article 10 : Droit à l'image :

Un coureur ou une coureuse, acceptant les articles des différentes courses portant sur le droit à l'image, autorisera automatiquement le Challenge à utiliser son image.